

## **Décision relative à une modification d'autorisation de mise à disposition sur le marché d'une famille de produits biocides**

**N° AMM : FR-2021-0001**

---

*Vu les dispositions du règlement (UE) N°528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides, et notamment de son article 48, et de ses textes d'application,*

*Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,*

*Vu l'avis du Comité des produits biocides de l'Agence européenne des produits chimiques relatif à la demande de renouvellement de l'approbation de la substance active propiconazole pour le type de produit 8, adopté le 9 mars 2022<sup>1</sup> identifiant cette substance comme perturbateur endocrinien,*

*Vu la note de mars 2023 des autorités compétentes pour les produits biocides des Etats Membres relative à la prolongation des autorisations des produits biocides TP8 contenant du propiconazole, validée par consensus en mars 2023<sup>2</sup>, qui prévoit la nécessité pour les Etats Membres de retirer sans délai les autorisations des produits biocides contenant la substance active propiconazole à des concentrations supérieures ou égales à 0,1% (m/m) pour le grand public ,*

*Vu le courrier de l'Anses du 10 juillet 2023 concernant l'intention de modification de l'autorisation de mise à disposition sur le marché de la famille de produits biocides **KORASIT NG BIOCIDAL PRODUCT FAMILY** de la société Kurt Obermeier GmbH & Co. KG,*

*Vu les observations de la société Kurt Obermeier GmbH & Co. KG reçues le 18 juillet 2023,*

*Considérant que les produits de la famille de produits biocides **KORASIT NG BIOCIDAL PRODUCT FAMILY** sont perturbateurs endocriniens en raison de la présence de propiconazole identifié comme perturbateur endocrinien par le comité des produits biocides de l'ECHA à plus de 0,1% (m/m), et que par conséquent ils ne peuvent pas être mis à disposition sur le marché pour une utilisation par le grand public en vertu de l'article 19, paragraphe 4, alinéa d du règlement (UE) N°528/2012,*

### **Article 1<sup>er</sup>**

L'autorisation de mise à disposition sur le marché de la famille de produits biocides désignée ci-dessus **est modifiée** en France pour les usages et dans les conditions précisées en annexe de la présente décision.

---

<sup>1</sup> <https://echa.europa.eu/documents/10162/63dfef83-f970-64bf-1896-b74934fff276>

<sup>2</sup> <https://circabc.europa.eu/ui/group/e947a950-8032-4df9-a3f0-f61eefd3d81b/library/b233078d-d346-410f-978f-a4f5ec7311ab/details>

KORASIT NG BIOCIDAL PRODUCT FAMILY

AMM n°FR-2021-0001

## Article 2

A compter de la date de la présente décision, un délai de grâce de 180 jours en ce qui concerne la mise à disposition sur le marché, prolongé de 180 jours pour l'utilisation des stocks existants est accordé.

## Article 3

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

L'échéance de validité de la présente décision est fixée au 2 octobre 2025.

En cas de dépôt d'une demande de renouvellement conformément à l'article 31 du règlement (UE) 528/2012 au minimum 550 jours avant la date d'expiration de la présente autorisation et en l'absence de décision statuant sur son renouvellement avant la date d'expiration, l'autorisation de mise à disposition sur le marché est prolongée de plein droit pour la durée nécessaire à l'achèvement de son évaluation.

A Maisons-Alfort, le 25/09/2023

DocuSigned by:



AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire  
de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

## ANNEXE : Résumé des caractéristiques du produit

### Partie I. - Premier niveau d'information

#### 1. Informations administratives

##### 1.1. Nom commercial de la famille de produits

Nom commercial	KORASIT NG BIOCIDAL PRODUCT FAMILY
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	-

##### 1.2. Type de famille de produits

Types de produit	TP8
------------------	-----

##### 1.3. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	KURT OBERMEIER GMBH & CO. KG
	Adresse	BERGHÄUSER STRAÙE 70, 57319 BAD BERLEBURG ALLEMAGNE
Numéro d'autorisation	FR-2021-0001	
Date d'autorisation	18/01/2021	
Date d'expiration de l'autorisation	02/10/2025	

##### 1.4. Fabricant(s) de la famille de produits

Nom du fabricant	KURT OBERMEIER GMBH & CO. KG
Adresse du fabricant	BERGHÄUSER STRAÙE 70, D-57319 BAD BERLEBURG ALLEMAGNE
Emplacement des sites de fabrication	BERGHÄUSER STRAÙE 70, D-57319 BAD BERLEBURG ALLEMAGNE

##### 1.5. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Permethrin
Nom du fabricant	LANXESS DEUTSCHLAND GMBH MATERIAL PROTECTION PRODUCTS
Adresse du fabricant	KENNEDYPLATZ 1 D-50569 KÖLN ALLEMAGNE
Emplacement des sites de fabrication	BAYER VAPI PRIVATE LTD. – PLOT 306/3, II PHASE, GIDC VAPI 396 195 GUJARAT INDE
Substance active	Propiconazole
Nom du fabricant	LANXESS DEUTSCHLAND GMBH MATERIAL PROTECTION PRODUCTS

<b>Adresse du fabricant</b>	KENNEDYPLATZ 1, D-50569 KÖLN, ALLEMAGNE
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	SYNGENTA CROP PROTECTION AG CH-4002 BASEL, SWITZERLAND PLANT LOCATION CH-1870 MONTHÉY SUISSE

<b>Substance active</b>	Tébuconazole
<b>Nom du fabricant</b>	LANXESS DEUTSCHLAND GMBH MATERIAL PROTECTION PRODUCTS
<b>Adresse du fabricant</b>	KENNEDYPLATZ 1, D-50569 KÖLN ALLEMAGNE
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	BAYER CROPSCIENCE CORP. P.O. BOX 4913 HAWTHORN ROAD, 64120-001 KANSAS CITY MO ETATS-UNIS

## 2. Composition de la famille de produits et type de formulation

### 2.1. Composition qualitative et quantitative de la famille de produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Perméthrine	3-phenoxybenzyl (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,269	2,69
Propiconazole	1-[[2-(2, 4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]- 1 H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,15	1,5
Tébuconazole	(RS)-1-(4-chlorophenyl)-4,4-dimethyl-3-(1H-1,2,4-triazol-1-ylmethyl)-pentan-3-ol.	Substance active	107534-96-3	403-640-2	0,156	1,56
Amines, coco alkyldimethyl, N-oxides	-	Co-Formulant	61788-90-7	263-016-9	0,75	7,5
Acide Acétique	Acetic acid	Co-Formulant	64-19-7	200-580-7	0	1,045
Acide Phosphorique	Phosphoric acid	Co-Formulant	7664-38-2	231-633-2	0,05	0,85
CI Basic yellow 28	2-[[[4-methoxyphenyl)methylhydrazono]methyl]-1,3,3-trimethyl-3H-indolium methyl sulphate	Co-Formulant	54060-92-3	258-946-7	0	0,75
C.I. Basic Blue 3	3,7-bis(diethylamino) phenoxazin-5-ium hydroxide	Co-Formulant	93966-70-2	301-023-1	0	0,075
C.I. Basic Blue 159	5-(diisopropylamino)-2-[[4-(dimethylamino) phenyl]azo]-3-methyl-1,3,4-thiadiazolium methyl sulphate	Co-Formulant	83969-12-4	281-589-3	0	0,02

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
C.I. Basic Red 18:1	[2-[[4-[(2-chloro-4-nitrophenyl)azo]phenyl]ethylamino]ethyl](2-hydroxypropyl)dimethylammonium acetate	Co-Formulant	82205-20-7	279-919-6	0	0,675
C.I. Basic Yellow 51	1,3,3-trimethyl-2-[(methylphenylhydrazono) methyl]-3H-indolium chloride	Co-Formulant	55850-01-6	259-858-1	0	0,075
2-Butoxyethanol	2-butoxyethanol	Co-Formulant	111-76-2	203-905-0	0	0,09
Caprolactam	Caprolactam epsilon	Co-Formulant	105-60-2	203-313-2	0	0,105
Butyldiglycol	2-(2-butoxy-ethoxy)ethanol	Co-Formulant	112-34-5	203-961-6	0,3	3,0
Dipropylene glycol monomethyl ether	(2-methoxymethylethoxy) propanol	Co-Formulant	34590-94-8	252-104-2	0,15	1,5

## 2.2. Type de formulation

Concentré Soluble (SL)
------------------------

# Partie II. - Deuxième niveau d'information du Méta RCP 1

## 1. Information administrative sur le Méta RCP 1

### 1.1. Identification du Méta RCP 1

Identification	-
----------------	---

### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 1	-
----------	---

### 1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	8
---------------------	---

## 2. Composition du Méta RCP 1

### 2.1. Composition qualitative et quantitative du Méta RCP 1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Perméthrine	3-phenoxybenzyl (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	2,69	2,69
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	1,5	1,5

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Tébuconazole	1-(4-chlorophenyl)-4,4- dimethyl-3-(1,2,4-triazol- 1-ylmethyl)pentan-3-ol	Substance active	107534-96-3	403-640-2	1,56	1,56
Amines, coco alkyl dimethyl, N-oxides	-	Co-formulant	61788-90-7	263-016-9	7,5	7,5
Acide Acétique	Acetic acid	Co-formulant	64-19-7	200-580-7	0	1,045
Acide Phosphorique	Phosphoric acid	Co-formulant	7664-38-2	231-633-2	0,5	0,85
CI Basic yellow 28	2-[[4-methoxyphenyl)methylhydrazono]methyl]-1,3,3-trimethyl-3H-indolium methyl sulphate	Co-formulant	54060-92-3	258-946-7	0	0,75
C.I. Basic Blue 3	3,7-bis(diethylamino)phenoxazin-5-ium hydroxide	Co-formulant	93966-70-2	301-023-1	0	0,075
C.I. Basic Blue 159	5-(diisopropylamino)-2-[[4-(dimethylamino)phenyl]azo]-3-methyl-1,3,4-thiadiazolium methyl sulphate	Co-formulant	83969-12-4	281-589-3	0	0,02
C.I. Basic Red 18:1	[2-[[4-[(2-chloro-4-nitrophenyl)azo]phenyl]ethylamino]ethyl](2-hydroxypropyl)dimethylammonium acetate	Co-formulant	82205-20-7	279-919-6	0	0,675
C.I. Basic Yellow 51	1,3,3-trimethyl-2-[(methylphenylhydrazono)methyl]-3H-indolium chloride	Co-formulant	55850-01-6	259-858-1	0	0,075
Butyldiglycol	2-(2-butoxy-ethoxy)ethanol	Co-formulant	112-34-5	203-961-6	3,0	3,0
2-Butoxyethanol	2-butoxyethanol	Co-formulant	111-76-2	203-905-0	0	0,09
Caprolactam	Caprolactam epsilon	Co-formulant	105-60-2	203-313-2	0	0,105
Dipropylene glycol monomethyl ether	(2-methoxymethylethoxy) propanol	Co-formulant	34590-94-8	252-104-2	1,5	1,5

## 2.2. Type de formulation

Concentré soluble (SL)

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Méta RCP 1

### 3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	Sensibilisation cutanée catégorie 1 Lésions oculaires grave catégorie 1 Toxicité pour la reproduction, catégorie 1B Toxicité aquatique aiguë catégorie 1 Toxicité aquatique chronique catégorie 1

Mentions de danger	H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H318 : Provoque des lésions oculaires graves H360D : Peut nuire au fœtus H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
<b>Etiquetage</b>	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H318 : Provoque des lésions oculaires graves H360 D : Peut nuire au fœtus H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Conseils de prudence	P201 : Se procurer les instructions avant utilisation. P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon. P308 + P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin. P333 + P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : demander un avis médical/Consulter un médecin. P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P363 : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. P391 : Recueillir le produit répandu. P405 : Garder sous clef. P501 : Eliminer le contenant/contenu conformément à la réglementation.
Note	-

## 4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 1

### 4.1. Description de l'usage

**Tableau 1. Usage # 1 – Traitement pénétrant par vide-pression**

Type de produit	TP8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Traitement préventif du bois de classes d'usage 1, 2 et 3

<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Champignons destructeurs du bois / pourriture cubique  Insectes à larves xylophages Capricorne des maisons ( <i>Hylotrupes bajulus</i> L.), Stade : larve  Termites ( <i>Reticulitermes</i> spp.)
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Intérieur Traitement préventif du bois en service en classes d'usage 1, 2 (résineux et feuillus) et 3 (résineux)
<b>Méthode(s) d'application</b>	Traitement pénétrant (imprégnation vide-pression)
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	CU1 : 0.9 kg/m <sup>3</sup> CU2 : 1.85 kg/m <sup>3</sup> CU3 : 2.9 kg/m <sup>3</sup>  Diluer le produit avant utilisation: CU1 : 0.5 - 1% CU2 : 1 - 2% CU3 : 1.6 - 3%  Les doses sont appliquées en une seule application.
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Industriels
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Bidon, IBC : PEHD (opaque) 10, 15, 20, 600, 1000 L

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Les phases de dilution des produits concentrés et de transfert vers les cuves de traitement pour l'application doivent être automatisées, en circuit fermé.
- Après le processus d'imprégnation sous vide, la porte du récipient de réception est ouverte et le bois traité est transféré à l'aide de chariots élévateurs vers une zone de stockage où il est mis à sec.

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Porter une combinaison de protection (combinaison double), des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une protection oculaire et faciale et des chaussures résistantes aux produits chimiques (EN 13832) pendant la phase de mélange et le chargement.
- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une combinaison de protection (combinaison double) durant la manipulation du bois traité, le contact avec les cuves de traitement et l'entretien des machines.

#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

#### 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1



#### 4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

#### 4.2. Description de l'usage

**Tableau 2. Usage # 2 – Traitement superficiel par trempage automatique**

<b>Type de produit</b>	TP8
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	Traitement préventif du bois de classes d'usage 1, 2 et 3
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Champignons destructeurs du bois / pourriture cubique  Insectes à larves xylophages Capricorne des maisons ( <i>Hyloterpes bajulus</i> L.), Stade : larve  Termites ( <i>Reticulitermes spp.</i> )
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Intérieur Traitement préventif du bois en service en classes d'usage 1, 2 (résineux et feuillus) et 3 (résineux)
<b>Méthode(s) d'application</b>	Trempage automatique
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	Sans protection contre les termites : CU1 : 2.5 g/m <sup>2</sup> CU2 : 3.7 g/m <sup>2</sup> CU3 : 5.8 g/m <sup>2</sup> (avec couche de finition) 15 g/m <sup>2</sup> (sans couche de finition)  Protection contre les termites : CU1 : 5 g/m <sup>2</sup> CU2 : 5 g/m <sup>2</sup> CU3 : 7.5 g/m <sup>2</sup> (avec couche de finition) 15 g/m <sup>2</sup> (sans couche de finition)  Diluer le produit avant application  Sans protection contre les termites : CU1 : 1 - 2.5 % CU2 : 1.5 – 3.7 % CU3 : 2.3 - 6%(avec couche de finition) CU3 : 8 - 10% (sans couche de finition)  Protection contre les termites : CU1 : 2 - 5 % CU2 : 2 - 5 % CU3 : 3 – 7,5% (avec couche de finition) CU3 : 8 - 10% (sans couche de finition)  Les doses sont appliquées en une seule application
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Industriels
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Bidon, IBC : PEHD (opaque) 10, 15, 20, 600, 1000 L

#### 4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Les phases de dilution des produits concentrés et de transfert vers la cuve de trempage doivent être automatisées en circuit fermé.
- Pour la phase d'application, un opérateur utilisant un chariot élévateur à fourche abaisse le bois dans la cuve d'immersion. Après traitement, le bois est soulevé par le chariot élévateur à fourche et transféré vers une zone de stockage où il est mis à sécher.

#### 4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Porter une combinaison de protection (combinaison double), des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une protection oculaire et faciale et des chaussures résistantes aux produits chimiques (EN 13832) pendant le mélange et le chargement des produits concentrés.
- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une combinaison de protection (combinaison double) durant les phases de manipulation du bois traité et de nettoyage des cuves.

#### 4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

#### 4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

#### 4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

### 4.3. Description de l'usage

**Tableau 3. Usage # 3 – Traitement superficiel par pulvérisation automatique**

<b>Type de produit</b>	TP8
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	Traitement préventif du bois de classes d'usage 1, 2 et 3
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Champignons destructeurs du bois / pourriture cubique  Insectes à larves xylophages Capricorne des maisons ( <i>Hylotrupes bajulus L.</i> ), Stade : larve  Termites ( <i>Reticulitermes spp.</i> )
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Intérieur Traitement préventif du bois en service en classes d'usage 1, 2 (résineux et feuillus) et 3 (résineux)
<b>Méthode(s) d'application</b>	Pulvérisation automatique

<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	<p>Sans protection contre les termites :            CU1 : 2.5 g/m<sup>2</sup>            CU2 : 3.7 g/m<sup>2</sup>            CU3 : 5.8 g/m<sup>2</sup> (avec couche de finition)            15 g/m<sup>2</sup> (sans couche de finition)</p> <p>Protection contre les termites :            CU1 : 5 g/m<sup>2</sup>            CU2 : 5 g/m<sup>2</sup>            CU3 : 7.5 g/m<sup>2</sup> (avec couche de finition)            15 g/m<sup>2</sup> (sans couche de finition)            Diluer le produit avant application</p> <p>Sans protection contre les termites :            CU1 : 1 - 2.5 %            CU2 : 1.5 – 3.7 %            CU3 : 2.3 - 6% (avec couche de finition)            CU3 : 8 - 10% (sans couche de finition)</p> <p>Protection contre les termites :            CU1 : 2 - 5%            CU2 : 2 - 5%            CU3 : 3 - 7.5% (avec couche de finition)            CU3 : 8 - 10% (sans couche de finition)            Les doses sont appliquées en une seule application</p>
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Industriels
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Bidon, IBC : PEHD (opaque) 10, 15, 20, 600, 1000 L

#### 4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Les phases de dilution des produits concentrés et de transfert vers la chambre de pulvérisation doivent être automatisées en circuit fermé.
- Après la phase d'application par pulvérisation, le bois traité est transféré via un chariot élévateur à fourche vers une zone de stockage où il est mis à sécher.

#### 4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Utiliser une combinaison de protection (combinaison double), des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une protection oculaire et faciale et des chaussures résistants aux produits chimiques (EN 13832) pendant le mélange et le chargement des produits concentrés.
- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une combinaison de protection (combinaison double) durant les phases de manipulation du bois traité et de maintenance des machines.

#### 4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

#### 4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

#### 4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

#### 4.4. Description de l'usage

**Tableau 4. Usage # 4 –Traitement superficiel par trempage manuel**

<b>Type de produit</b>	TP8
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	Traitement préventif du bois de classes d'usage 1, 2 et 3
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Champignons destructeurs du bois / pourriture cubique  Insectes à larves xylophages Capricorne des maisons ( <i>Hyloterpes bajulus</i> L.), Stade : larve  Termites ( <i>Reticulitermes</i> spp.)
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Intérieur Traitement préventif du bois en service en classes d'usage 1, 2 (résineux et feuillus) et 3 (résineux)
<b>Méthode(s) d'application</b>	Trempage manuel
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	Sans protection contre les termites : CU1 : 2.5 g/m <sup>2</sup> CU2 : 3.7 g/m <sup>2</sup> CU3 : 5.8 g/m <sup>2</sup> (avec couche de finition) 15 g/m <sup>2</sup> (sans couche de finition)  Protection contre les termites : CU1 : 5 g/m <sup>2</sup> CU2 : 5 g/m <sup>2</sup> CU3 : 7.5 g/m <sup>2</sup> (avec couche de finition) 15 g/m <sup>2</sup> (sans couche de finition) Diluer le produit avant application  Sans protection contre les termites : CU1 : 1 - 2.5 % CU2 : 1.5 – 3.7 % CU3 : 2.3 - 6%(avec couche de finition) CU3 : 8 - 10% (sans couche de finition)  Protection contre les termites : CU1 : 2 - 5% CU2 : 2 - 5% CU3 : 3 - 7.5% (avec couche de finition) CU3 : 8 - 10% (sans couche de finition) Les doses sont appliquées en une seule application
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Industriels Professionnels
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Bidon, IBC : HDPE (opaque) 10, 15, 20, 600, 1000 L

#### 4.4.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Les phases de dilution des produits concentrés et de transfert vers la cuve de trempage peuvent se faire de façon manuelle ou automatisée.

#### 4.4.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Porter une combinaison de protection (matériau de la combinaison à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une protection oculaire et faciale et des chaussures résistantes aux produits chimiques (EN 13832) pendant les phases de mélange et chargement des produits concentrés.
- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison de protection de catégorie III type 6 (EN 13034) durant l'application par trempage manuel.

#### 4.4.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

#### 4.4.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

#### 4.4.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

### 4.5. Description de l'usage

Tableau 5. Usage # 5 – Traitement superficiel par déluge

<b>Type de produit</b>	TP8
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	Traitement préventif du bois de classes d'usage 1, 2 et 3
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Champignons destructeurs du bois / pourriture cubique  Insectes à larves xylophages Capricorne des maisons ( <i>Hylotrupes bajulus</i> L.), Stade : larve  Termites ( <i>Reticulitermes</i> spp.)
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Intérieur Traitement préventif du bois en service en classes d'usage 1, 2 (résineux et feuillus) et 3 (résineux)
<b>Méthode(s) d'application</b>	Déluge

<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	<p>Sans protection contre les termites :            CU1 : 2.5 g/m<sup>2</sup>            CU2 : 3.7 g/m<sup>2</sup>            CU3 : 5.8 g/m<sup>2</sup> (avec couche de finition)            15 g/m<sup>2</sup> (sans couche de finition)</p> <p>Protection contre les termites :            CU1 : 5 g/m<sup>2</sup>            CU2 : 5 g/m<sup>2</sup>            CU3 : 7.5 g/m<sup>2</sup> (avec couche de finition)            15 g/m<sup>2</sup> (sans couche de finition)</p> <p>Diluer le produit avant application</p> <p>Sans protection contre les termites :            CU1 : 1 - 2.5 %            CU2 : 1.5 – 3.7 %            CU3 : 2.3 - 6% (avec couche de finition)            CU3 : 8 - 10% (sans couche de finition)</p> <p>Protection contre les termites :            CU1 : 2 - 5%            CU2 : 2 - 5%            CU3 : 3 - 7.5% (avec couche de finition)            CU3 : 8 - 10% (sans couche de finition)</p> <p>Les doses sont appliquées en une seule application</p>
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Industriels
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Bidon, IBC : PEHD (opaque) 10, 15, 20, 600, 1000 L

#### 4.5.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Les phases de dilution des produits concentrés et de transfert vers le récipient récepteur doivent être automatisées en circuit fermé.
- Pendant le revêtement en flux, le bois passe par un tunnel fermé dans lequel le produit de préservation est appliqué. L'appareil est ouvert des deux côtés. Le bois pénètre par la face avant et le bois traité en sort, dégoulinant d'eau par la face arrière.
- Après le processus d'application, le bois traité est conduit par un canal de séchage, où les articles en bois sont séchés par un flux d'air chaud.

#### 4.5.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Porter une combinaison de protection (matériau de la combinaison à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une protection oculaire et faciale et des chaussures résistances aux produits chimiques (EN 13832) pendant le mélange et le chargement des produits concentrés.
- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison de protection de catégorie III type 6 (EN 13034) durant les phases de manipulation du bois traité et de maintenance.

#### 4.5.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

#### 4.5.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

#### 4.5.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

## 5. Conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

### 5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant emploi et suivre toutes les consignes indiquées.
- Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisées.
- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.

### 5.2. Mesures de gestion de risque

- L'application industrielle ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables, permettant la récupération de tous les rejets.
- Le stockage du bois fraîchement traité en milieu industriel n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.
- Éviter tout rejet vers l'environnement lors de la phase d'application du produit ainsi que lors des phases de stockage et de transport du bois après traitement.
- Tous les rejets issus de l'application du produit et du stockage du bois traité doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tel.
- Ne pas utiliser sur du bois qui peut entrer en contact direct avec des denrées alimentaires ou de la nourriture pour animaux.
- Le bois traité ne doit pas être destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente
- Éviter le contact prolongé des animaux de compagnie, en particulier des chats, avec les surfaces traitées.
- Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

### 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou

d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.

- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- Les pyréthrinoïdes et les pyréthrinés peuvent provoquer une paresthésie (sensation de brûlure et de picotement de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

#### 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

#### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de stockage : 24 mois
- Conserver uniquement dans le récipient d'origine
- Protéger du rayonnement solaire
- Protéger du gel
- Stocker à une température ne dépassant pas 30 °C

### 6. Autre(s) information(s)

-

## Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Méta RCP 1

### 1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	KORASIT NG FARBLOS KORASIT TT 25P FARBLOS HEXABAC F1 X 2,5				
Numéro d'autorisation	FR-2021-0001-01-01				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Perméthrine	3-phenoxybenzyl (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	2,69
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	1,5
Tébuconazole	1-(4-chlorophenyl)-4,4-dimethyl-3-(1,2,4-triazol-1-ylmethyl)pentan-3-ol	Substance active	107534-96-3	403-640-2	1,56



<b>Nom commercial</b>	<b>KORASIT NG FARBLOS KORASIT TT 25P FARBLOS HEXABAC F1 X 2,5</b>				
<b>Numéro d'autorisation</b>	<b>FR-2021-0001-01-01</b>				
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Amines, coco alkyldimethyl, N-oxides	-	Co-Formulant	61788-90-7	263-016-9	7,5
Acide Acétique	Acetic acid	Co-Formulant	64-19-7	200-580-7	0,00004
Acide Phosphorique	Phosphoric acid	Co-Formulant	7664-38-2	231-633-2	0,53
CI Basic yellow 28	2-[[4-methoxyphenyl)methylhydrazono]methyl]-1,3,3-trimethyl-3H-indolium methyl sulphate	Co-Formulant	58798-47-3	261-448-2	0
C.I. Basic Blue 3	3,7-bis(diethylamino)phenoxazin-5-ium hydroxide	Co-Formulant	93966-70-2	301-023-1	0
C.I. Basic Blue 159	5-(diisopropylamino)-2-[[4-(dimethylamino)phenyl]azo]-3-methyl-1,3,4-thiadiazolium methyl sulphate	Co-Formulant	83969-12-4	281-589-3	0
C.I. Basic Red 18:1	[2-[[4-[(2-chloro-4-nitrophenyl)azo]phenyl]ethylamino]ethyl](2-hydroxypropyl)dimethylammonium acetate	Co-Formulant	82205-20-7	279-919-6	0
C.I. Basic Yellow 51	1,3,3-trimethyl-2-[(methylphenylhydrazono)methyl]-3H-indolium chloride	Co-Formulant	55850-01-6	259-858-1	0
butyldiglycol	2-(2-butoxy-ethoxy)ethanol	Co-Formulant	112-34-5	203-961-6	3,0
2-Butoxyethanol	2-butoxyethanol	Co-Formulant	111-76-2	203-905-0	0
Caprolactam	Caprolactam epsilon	Co-Formulant	105-60-2	203-313-2	0
Dipropylene glycol monomethyl ether	(2-methoxymethylethoxy) propanol	Co-Formulant	34590-94-8	252-104-2	1,5

<b>Nom commercial</b>	<b>KORASIT NG GELB KORASIT TT 25P GELB HEXABAC F1 X 2,5 JAUNE</b>				
<b>Numéro d'autorisation</b>	<b>FR-2021-0001-01-02</b>				
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Perméthrine	3-phenoxybenzyl (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	2,69

<b>Nom commercial</b>	<b>KORASIT NG GELB KORASIT TT 25P GELB HEXABAC F1 X 2,5 JAUNE</b>				
<b>Numéro d'autorisation</b>	<b>FR-2021-0001-01-02</b>				
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	1,5
Tébuconazole	1-(4-chlorophenyl)-4,4-dimethyl-3-(1,2,4-triazol-1-ylmethyl)pentan-3-ol	Substance active	107534-96-3	403-640-2	1,56
Amines, coco alkyldimethyl, N-oxides	-	Co-Formulant	61788-90-7	263-016-9	7,5
Acide Acétique	Acetic acid	Co-Formulant	64-19-7	200-580-7	0,12004
Acide Phosphorique	Phosphoric acid	Co-Formulant	7664-38-2	231-633-2	0,53
CI Basic yellow 28	2-[[[(4-methoxyphenyl)methylhydrazono]methyl]-1,3,3-trimethyl-3H-indolium methyl sulphate	Co-Formulant	58798-47-3	261-448-2	0
C.I. Basic Blue 3	3,7-bis(diethylamino)phenoxazin-5-ium hydroxide	Co-Formulant	93966-70-2	301-023-1	0
C.I. Basic Blue 159	5-(diisopropylamino)-2-[[4-(dimethylamino)phenyl]azo]-3-methyl-1,3,4-thiadiazolium methyl sulphate	Co-Formulant	83969-12-4	281-589-3	0
C.I. Basic Red 18:1	[2-[[4-[(2-chloro-4-nitrophenyl)azo]phenyl]ethylamino]ethyl](2-hydroxypropyl)dimethylammonium acetate	Co-Formulant	82205-20-7	279-919-6	0
C.I. Basic Yellow 51	1,3,3-trimethyl-2-[(methylphenylhydrazono)methyl]-3H-indolium chloride	Co-Formulant	55850-01-6	259-858-1	0,0335
butyldiglycol	2-(2-butoxy-ethoxy)ethanol	Co-Formulant	112-34-5	203-961-6	3,0
2-Butoxyethanol	2-butoxyethanol	Co-Formulant	111-76-2	203-905-0	0
Caprolactam	Caprolactam epsilon	Co-Formulant	105-60-2	203-313-2	0
Dipropylene glycol monomethyl ether	(2-methoxymethylethoxy) propanol	Co-Formulant	34590-94-8	252-104-2	1,5

Nom commercial	<b>KORASIT NG GRÜN KORASIT TT 25P GRÜN</b>				
Numéro d'autorisation	<b>FR-2021-0001-01-03</b>				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Perméthrine	3-phenoxybenzyl (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	2,69
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	1,5
Tébuconazole	1-(4-chlorophenyl)-4,4-dimethyl-3-(1,2,4-triazol-1-ylmethyl)pentan-3-ol	Substance active	107534-96-3	403-640-2	1,56
Amines, coco alkyldimethyl, N-oxides	-	Co-Formulant	61788-90-7	263-016-9	7,5
Acide Acétique	Acetic acid	Co-Formulant	64-19-7	200-580-7	0,0315
Acide Phosphorique	Phosphoric acid	Co-Formulant	7664-38-2	231-633-2	0,53
CI Basic yellow 28	2-[[[(4-methoxyphenyl)methylhydrazono]methyl]-1,3,3-trimethyl-3H-indolium methyl sulphate	Co-Formulant	58798-47-3	261-448-2	0,03
C.I. Basic Blue 3	3,7-bis(diethylamino)phenoxazin-5-ium hydroxide	Co-Formulant	93966-70-2	301-023-1	0,036
C.I. Basic Blue 159	5-(diisopropylamino)-2-[[4-(dimethylamino)phenyl]azo]-3-methyl-1,3,4-thiadiazolium methyl sulphate	Co-Formulant	83969-12-4	281-589-3	0
C.I. Basic Red 18:1	[2-[[4-[(2-chloro-4-nitrophenyl)azo]phenyl]ethylamino]ethyl](2-hydroxypropyl)dimethylammonium acetate	Co-Formulant	82205-20-7	279-919-6	0
C.I. Basic Yellow 51	1,3,3-trimethyl-2-[[[(methylphenylhydrazono)methyl]-3H-indolium chloride	Co-Formulant	55850-01-6	259-858-1	0
butyldiglycol	2-(2-butoxy-ethoxy)ethanol	Co-Formulant	112-34-5	203-961-6	3,0
2-Butoxyethanol	2-butoxyethanol	Co-Formulant	111-76-2	203-905-0	0,0432
Caprolactam	Caprolactam epsilon	Co-Formulant	105-60-2	203-313-2	0
Dipropylene glycol monomethyl ether	(2-methoxymethylethoxy) propanol	Co-Formulant	34590-94-8	252-104-2	1,5

Nom commercial	<b>KORASIT NG BRAUN KORASIT TT 25P BRAUN</b>				
Numéro d'autorisation	<b>FR-2021-0001-01-04</b>				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Perméthrine	3-phenoxybenzyl (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	2,69
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	1,5
Tébuconazole	1-(4-chlorophenyl)-4,4-dimethyl-3-(1,2,4-triazol-1-ylmethyl)pentan-3-ol	Substance active	107534-96-3	403-640-2	1,56
Amines, coco alkyldimethyl, N-oxides	-	Co-Formulant	61788-90-7	263-016-9	7,5
Acide Acétique	Acetic acid	Co-Formulant	64-19-7	200-580-7	0,2642
Acide Phosphorique	Phosphoric acid	Co-Formulant	7664-38-2	231-633-2	0,53
CI Basic yellow 28	2-[[[(4-methoxyphenyl)methylhydrazono]methyl]-1,3,3-trimethyl-3H-indolium methyl sulphate	Co-Formulant	58798-47-3	261-448-2	0,239
C.I. Basic Blue 3	3,7-bis(diethylamino)phenoxazin-5-ium hydroxide	Co-Formulant	93966-70-2	301-023-1	0,0013
C.I. Basic Blue 159	5-(diisopropylamino)-2-[[4-(dimethylamino)phenyl]azo]-3-methyl-1,3,4-thiadiazolium methyl sulphate	Co-Formulant	83969-12-4	281-589-3	0,0099
C.I. Basic Red 18:1	[2-[[4-[(2-chloro-4-nitrophenyl)azo]phenyl]ethylamino]ethyl](2-hydroxypropyl)dimethylammonium acetate	Co-Formulant	82205-20-7	279-919-6	0,192
C.I. Basic Yellow 51	1,3,3-trimethyl-2-[[[(methylphenylhydrazono)methyl]-3H-indolium chloride	Co-Formulant	55850-01-6	259-858-1	0
butyldiglycol	2-(2-butoxy-ethoxy)ethanol	Co-Formulant	112-34-5	203-961-6	3,0
2-Butoxyethanol	2-butoxyethanol	Co-Formulant	111-76-2	203-905-0	0,00156
Caprolactam	Caprolactam epsilon	Co-Formulant	105-60-2	203-313-2	0,02989
Dipropylene glycol monomethyl ether	(2-methoxymethylethoxy) propanol	Co-Formulant	34590-94-8	252-104-2	1,5

Nom commercial	<b>KORASIT NG GRAU KORASIT TT 25P GRAU</b>				
Numéro d'autorisation	<b>FR-2021-0001-01-05</b>				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Perméthrine	3-phenoxybenzyl (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	2,69
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	1,5
Tébuconazole	1-(4-chlorophenyl)-4,4- dimethyl-3-(1,2,4-triazol- 1-ylmethyl)pentan-3-ol	Substance active	107534-96-3	403-640-2	1,56
Amines, coco alkyldimethyl, N-oxides	-	Co-Formulant	61788-90-7	263-016-9	7,5
Acide Acétique	Acetic acid	Co-Formulant	64-19-7	200-580-7	0,00004
Acide Phosphorique	Phosphoric acid	Co-Formulant	7664-38-2	231-633-2	0,53
CI Basic yellow 28	2-[[[(4-methoxyphenyl)methylhydrazono]methyl]-1,3,3-trimethyl-3H-indolium methyl sulphate	Co-Formulant	58798-47-3	261-448-2	0
C.I. Basic Blue 3	3,7-bis(diethylamino)phenoxazin-5-ium hydroxide	Co-Formulant	93966-70-2	301-023-1	0
C.I. Basic Blue 159	5-(diisopropylamino)-2-[[4-(dimethylamino)phenyl]azo]-3-methyl-1,3,4-thiadiazolium methyl sulphate	Co-Formulant	83969-12-4	281-589-3	0
C.I. Basic Red 18:1	[2-[[4-[(2-chloro-4-nitrophenyl)azo]phenyl]ethylamino]ethyl](2-hydroxypropyl)dimethylammonium acetate	Co-Formulant	82205-20-7	279-919-6	0
C.I. Basic Yellow 51	1,3,3-trimethyl-2-[[[(methylphenylhydrazono)methyl]-3H-indolium chloride	Co-Formulant	55850-01-6	259-858-1	0
butyldiglycol	2-(2-butoxy-ethoxy)ethanol	Co-Formulant	112-34-5	203-961-6	3,0
2-Butoxyethanol	2-butoxyethanol	Co-Formulant	111-76-2	203-905-0	0
Caprolactam	Caprolactam epsilon	Co-Formulant	105-60-2	203-313-2	0
Dipropylene glycol monomethyl ether	(2-methoxymethylethoxy) propanol	Co-Formulant	34590-94-8	252-104-2	1,5

## Partie II. - Deuxième niveau d'information du Méta RCP 2

### 1. Information administrative sur le Méta RCP 2

#### 1.1. Identification du Méta RCP 2

<b>Identification</b>	-
-----------------------	---

#### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

<b>Numéro 2</b>	-
-----------------	---

#### 1.3. Type de produit (s)

<b>Type de produit (s)</b>	8
----------------------------	---

## 2. Composition du Méta RCP 2

### 2.1. Composition qualitative et quantitative du Méta RCP 2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Perméthrine	3-phenoxybenzyl (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	1,34	1,34
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,75	0,75
Tébuconazole	1-(4-chlorophenyl)-4,4-dimethyl-3-(1,2,4-triazol-1-ylmethyl)pentan-3-ol	Substance active	107534-96-3	403-640-2	0,78	0,78
Amines, coco alkyl diméthyl, N-oxides	-	Co-formulant	61788-90-7	263-016-9	3,75	3,75
Acide Acétique	Acetic acid	Co-formulant	64-19-7	200-580-7	0	0,52
Acide Phosphorique	Phosphoric acid	Co-formulant	7664-38-2	231-633-2	0,25	0,43
CI Basic yellow 28	2-[[4-(methoxyphenyl)methylhydrazono]methyl]-1,3,3-trimethyl-3H-indolium methyl sulphate	Co-formulant	54060-92-3	258-946-7	0	0,375
C.I. Basic Blue 3	3,7-bis(diethylamino)phenoxazin-5-ium hydroxide	Co-formulant	93966-70-2	301-023-1	0	0,0375
C.I. Basic Blue 159	5-(diisopropylamino)-2-[[4-(dimethylamino)phenyl]azo]-3-methyl-1,3,4-thiadiazolium methyl sulphate	Co-formulant	83969-12-4	281-589-3	0	0,01
C.I. Basic Red 18:1	[2-[[4-[(2-chloro-4-nitrophenyl)azo]phenyl]ethylamino]ethyl](2-hydroxypropyl)dimethylammonium acetate	Co-formulant	82205-20-7	279-919-6	0	0,3375

C.I. Basic Yellow 51	1,3,3-triméthyl-2-[[méthylphénylhydrazono)méthyl]-3H-indolium chloride	Co-formulant	55850-01-6	259-858-1	0	0,0375
Butyldiglycol	2-(2-butoxy-éthoxy)éthanol	Co-formulant	112-34-5	203-961-6	1,5	1,5
2-Butoxyéthanol	2-butoxyéthanol	Co-formulant	111-76-2	203-905-0	0	0,045
Caprolactam	Caprolactam epsilon	Co-formulant	105-60-2	203-313-2	0	0,0525
Dipropylène glycol monométhyl éther	(2-méthoxyméthylethoxy) propanol	Co-formulant	34590-94-8	252-104-2	0,75	0,75

## 2.2. Type de formulation

Concentré soluble (SL)

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Méta RCP 2

### 3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

<b>Classification</b>	
Catégories de danger	Sensibilisation cutanée catégorie 1 Lésions oculaires grave catégorie 1 Toxicité pour la reproduction, catégorie 1B Toxicité aquatique aiguë catégorie 1 Toxicité aquatique chronique catégorie 1
Mentions de danger	H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H318 : Provoque des lésions oculaires graves H360D : Peut nuire au fœtus H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
<b>Étiquetage</b>	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H318 : Provoque des lésions oculaires graves H360D : Peut nuire au fœtus H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Conseils de prudence	P201 : Se procurer les instructions avant utilisation P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de

	<p>contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon. P308 + P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin. P333 + P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : demander un avis médical/Consulter un médecin. P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P363 : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. P391 : Recueillir le produit répandu. P405 : Garder sous clef. P501 : Eliminer le contenant/contenu conformément à la réglementation.</p>
Note	-

## 4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 2

### 4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Traitement pénétrant par vide-pression

<b>Type de produit</b>	TP8
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	Traitement préventif du bois de classes d'usage 1, 2 et 3
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	<p>Champignons destructeurs du bois / pourriture cubique</p> <p>Insectes à larves xylophages Capricorne des maisons (<i>Hylotrupes bajulus</i> L.), Stade : larve</p> <p>Termites (<i>Reticulitermes</i> spp.)</p>
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Intérieur Traitement préventif du bois en service en classes d'usage 1, 2 (résineux et feuillus) et 3 (résineux)
<b>Méthode(s) d'application</b>	Traitement pénétrant (imprégnation vide-pression)
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	<p>CU1 : 1.8 kg/m<sup>3</sup> CU2 : 3.7 kg/m<sup>3</sup> CU3 : 5.8 kg/m<sup>3</sup></p> <p>Diluer le produit avant utilisation : CU1 : 1 - 2% CU2: 2 - 4% CU3 : 3.2 - 6%</p> <p>Les doses sont appliquées en une seule application</p>
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Industriels
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Bidon, IBC : PEHD (opaque) 10, 15, 20, 600, 1000 L



#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Les phases de dilution des produits concentrés et de transfert vers les cuves de traitement pour l'application doivent être automatisées, en circuit fermé.
- Après le processus d'imprégnation sous vide, la porte du récipient de réception est ouverte et le bois traité est transféré à l'aide de chariots élévateurs vers une zone de stockage où il est mis à sec.

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Porter une combinaison de protection (combinaison double), des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une protection oculaire et faciale et des chaussures résistantes aux produits chimiques (EN 13832) pendant le mélange et le chargement des produits concentrés.
- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une combinaison de protection durant la manipulation du bois traité, le contact avec les cuves de traitement et l'entretien des machines.

#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

#### 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

#### 4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

#### 4.2. Description de l'usage

**Tableau 2. Usage # 2 – Traitement superficiel par trempage automatique**

<b>Type de produit</b>	TP8
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	Traitement préventif du bois de classes d'usage 1, 2 et 3
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Champignons destructeurs du bois / pourriture cubique Insectes à larves xylophages Capricorne des maisons ( <i>Hylotrupes bajulus</i> L.), Stade : larve  Termites ( <i>Reticulitermes spp.</i> )
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Intérieur Traitement préventif du bois en service en classes d'usage 1, 2 (résineux et feuillus) et 3 (résineux)
<b>Méthode(s) d'application</b>	Trempage automatique

<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	<p>Sans protection contre les termites :            CU1 : 2.5 g/m<sup>2</sup>            CU2 : 3.7 g/m<sup>2</sup>            CU3 : 5.8 g/m<sup>2</sup> (avec couche de finition)            15 g/m<sup>2</sup> (sans couche de finition)</p> <p>Protection contre les termites :            CU1 : 10 g/m<sup>2</sup>            CU2 : 10 g/m<sup>2</sup>            CU3 : 15 g/m<sup>2</sup> (avec couche de finition)            30 g/m<sup>2</sup> (sans couche de finition)</p> <p>Diluer le produit avant application</p> <p>Sans protection contre les termites :            CU1 : 1 - 2.5 %            CU2 : 1.5 – 3.7 %            CU3 : 2.3 - 6% (avec couche de finition)            CU3 : 8 - 10% (sans couche de finition)</p> <p>Protection contre les termites :            CU1 : 4 - 10 %            CU2 : 4 - 10 %            CU3 : 6 - 15% (avec couche de finition)            CU3 : 16 - 20% (sans couche de finition)</p> <p>Les doses sont appliquées en une seule application</p>
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Industriels
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Bidon, IBC : PEHD (opaque) 10, 15, 20, 600, 1000 L

#### 4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Les phases de dilution des produits concentrés et de transfert vers la cuve de trempage doivent être automatisées en circuit fermé.
- Pour la phase d'application, un opérateur utilisant un chariot élévateur à fourche abaisse le bois dans la cuve d'immersion. Après traitement, le bois est soulevé par le chariot élévateur à fourche et transféré vers une zone de stockage où il est mis à sécher.

#### 4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Porter une combinaison de protection (combinaison double), des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une protection oculaire et faciale et des chaussures résistants aux produits chimiques (EN 13832) pendant la phase de mélange et chargement des produits concentrés.
- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une combinaison de protection (combinaison double) durant la manipulation du bois traité, le nettoyage des cuves de trempage.

#### 4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

#### 4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

#### 4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

### 4.3. Description de l'usage

**Tableau 3. Usage # 3 – Traitement superficiel par pulvérisation automatique**

<b>Type de produit</b>	TP8
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	Traitement préventif du bois de classes d'usage 1, 2 et 3
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Champignons destructeurs du bois / pourriture cubique  Insectes à larves xylophages Capricorne des maisons ( <i>Hylotrupes bajulus</i> L.), Stade : larve  Termites ( <i>Reticulitermes</i> spp.)
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Intérieur Traitement préventif du bois en service en classes d'usage 1, 2 (résineux et feuillus) et 3 (résineux)
<b>Méthode(s) d'application</b>	Pulvérisation automatique
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	Sans protection contre les termites : CU1 : 2.5 g/m <sup>2</sup> CU2 : 3.7 g/m <sup>2</sup> CU3 : 5.8 g/m <sup>2</sup> (avec couche de finition) 15 g/m <sup>2</sup> (sans couche de finition)  Protection contre les termites : CU1 : 10 g/m <sup>2</sup> CU2 : 10 g/m <sup>2</sup> CU3 : 15 g/m <sup>2</sup> (avec couche de finition) 30 g/m <sup>2</sup> (sans couche de finition)  Diluer le produit avant application  Sans protection contre les termites : CU1 : 1 - 2.5 % CU2 : 1.5 – 3.7 % CU3 : 2.3 - 6% (avec couche de finition) CU3 : 8 - 10% (sans couche de finition)

	Protection contre les termites : CU1 : 4 - 10% CU2 : 4 - 10% CU3 : 6 - 15% (avec couche de finition) CU3 : 16 - 20% (sans couche de finition)  Les doses sont appliquées en une seule application
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Industriels
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Bidon, IBC : PEHD (opaque) 10, 15, 20, 600, 1000 L

#### 4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Les phases de dilution des produits concentrés et de transfert vers la chambre de pulvérisation doivent être automatisées en circuit fermé.
- Après la phase d'application par pulvérisation, le bois traité est transféré via un chariot élévateur à fourche vers une zone de stockage où il est mis à sécher.

#### 4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Utiliser une combinaison de protection (combinaison double), des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une protection oculaire et faciale et des chaussures résistants aux produits chimiques (EN 13832) pendant la phase de mélange et chargement.
- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une combinaison de protection (combinaison double) durant les phases de manipulation du bois traité et de maintenance.

#### 4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

#### 4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

#### 4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

#### 4.4. Description de l'usage

**Tableau 4. Usage # 4 –Traitement superficiel par trempage manuel**

<b>Type de produit</b>	TP8
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	Traitement préventif du bois de classes d'usage 1, 2 et 3

<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Champignons destructeurs du bois / pourriture cubique  Insectes à larves xylophages Capricorne des maisons ( <i>Hylotrupes bajulus</i> L.), Stade : larve  Termites ( <i>Reticulitermes</i> spp.)
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Intérieur Traitement préventif du bois en service en classes d'usage 1, 2 (résineux et feuillus) et 3 (résineux)
<b>Méthode(s) d'application</b>	Trempage manuel
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	Sans protection contre les termites : CU1 : 2.5 g/m <sup>2</sup> CU2 : 3.7 g/m <sup>2</sup> CU3 : 5.8 g/m <sup>2</sup> (avec couche de finition) 15 g/m <sup>2</sup> (sans couche de finition)  Protection contre les termites : CU1 : 10 g/m <sup>2</sup> CU2 : 10 g/m <sup>2</sup> CU3 : 15 g/m <sup>2</sup> (avec couche de finition) 30 g/m <sup>2</sup> (sans couche de finition)  Diluer le produit avant application  Sans protection contre les termites : CU1 : 1 - 2.5 % CU2 : 1.5 – 3.7 % CU3 : 2.3 - 6% (avec couche de finition) CU3 : 8 - 10% (sans couche de finition)  Protection contre les termites : CU1 : 4 - 10% CU2 : 4 - 10% CU3 : 6 - 15% (avec couche de finition) CU3 : 16 - 20% (sans couche de finition)  Les doses sont appliquées en une seule application
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Industriels Professionnels
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Bidon, IBC : HDPE (opaque) 10, 15, 20, 600, 1000 L

#### 4.4.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Les phases de dilution des produits concentrés et de transfert vers la cuve de trempage peuvent se faire de façon manuelle ou automatisée.
- Pendant le trempage manuel, l'opérateur soulève et place à la main l'article de bois dans le réservoir de trempage. L'opérateur pousse ensuite, à l'aide d'un poteau, l'article sous l'agent de préservation du bois dans le réservoir de trempage et/ou utilise un balai pour brosser l'agent de préservation du bois sur l'article de bois (l'article est toujours dans le réservoir de trempage car l'agent de préservation est brossé sur le bois). L'opérateur soulève ensuite manuellement l'article de bois du réservoir de trempage et l'empile pour le sécher.

#### 4.4.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Porter une combinaison de protection (matériau de la combinaison à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une protection oculaire et faciale et des chaussures résistants aux produits chimiques (EN 13832) pendant le mélange et le chargement des produits concentrés.
- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison de protection de catégorie III type 6 (EN 13034) durant l'application.

#### 4.4.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

#### 4.4.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

#### 4.4.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

### 4.5. Description de l'usage

**Tableau 5. Usage # 5 –Traitement superficiel par déluge**

<b>Type de produit</b>	TP8
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	Traitement préventif du bois de classes d'usage 1, 2 et 3
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Champignons destructeurs du bois / pourriture cubique Insectes à larves xylophages Capricorne des maisons ( <i>Hyloterpes bajulus</i> L.), Stade : larve  Termites ( <i>Reticulitermes</i> spp.)
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Intérieur Traitement préventif du bois en service en classes d'usage 1, 2 (résineux et feuillus) et 3 (résineux)
<b>Méthode(s) d'application</b>	Déluge
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	Sans protection contre les termites : CU1 : 2.5 g/m <sup>2</sup> CU2 : 3.7 g/m <sup>2</sup> CU3 : 5.8 g/m <sup>2</sup> (avec couche de finition) 15 g/m <sup>2</sup> (sans couche de finition)  Protection contre les termites : CU1 : 10 g/m <sup>2</sup> CU2 : 10 g/m <sup>2</sup> CU3 : 15 g/m <sup>2</sup> (avec couche de finition)

	<p>30 g/m<sup>2</sup> (sans couche de finition)</p> <p>Diluer le produit avant application</p> <p>Sans protection contre les termites :            CU1 : 1 - 2.5 %            CU2 : 1.5 – 3.7 %            CU3 : 2.3 - 6% (avec couche de finition)            CU3 : 8 - 10% (sans couche de finition)</p> <p>Protection contre les termites :            CU1 : 4 - 10%            CU2 : 4 - 10%            CU3 : 6 - 15% (avec couche de finition)            CU3 : 16 - 20% (sans couche de finition)            Les doses sont appliquées en une seule application</p>
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Industriels
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Bidon, IBC : PEHD (opaque) 10, 15, 20, 600, 1000 L

#### 4.5.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Les phases de dilution des produits concentrés et de transfert vers le récipient récepteur doivent être automatisées en circuit fermé.
- Pendant le revêtement en flux, le bois passe par un tunnel fermé dans lequel le produit de préservation est appliqué. L'appareil est ouvert des deux côtés. Le bois pénètre par la face avant et le bois traité en sort, dégoulinant d'eau par la face arrière.
- Après le processus d'application, le bois traité est séché par un flux d'air chaud.

#### 4.5.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Porter une combinaison de protection (matériau de la combinaison à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une protection oculaire et faciale et des chaussures résistantes aux produits chimiques (EN 13832) pendant la phase de mélange et chargement des produits concentrés.
- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison de protection de catégorie III type 6 (EN 13034) durant la manipulation du bois traité et la maintenance.

#### 4.5.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

#### 4.5.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

#### 4.5.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

## 5. Conditions générales d'utilisation du Méta RCP 2

### 5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant emploi et suivre toutes les consignes indiquées.
- Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisées.
- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.

### 5.2. Mesures de gestion de risque

- L'application industrielle ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables, permettant la récupération de tous les rejets.
- Le stockage du bois fraîchement traité en milieu industriel n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.
- Eviter tout rejet vers l'environnement lors de la phase d'application du produit ainsi que lors des phases de stockage et de transport du bois après traitement.
- Tous les rejets issus de l'application du produit et du stockage du bois traité doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tel.
- Ne pas utiliser sur du bois qui peut entrer en contact direct avec des denrées alimentaires ou de la nourriture pour animaux.
- Le bois traité ne doit pas être destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente
- Éviter le contact prolongé des animaux de compagnie, en particulier des chats, avec les surfaces traitées.
- Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

### 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- Les pyréthrinoïdes et les pyréthrines peuvent provoquer une paresthésie (sensation de brûlure et de picotement de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

### 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égouts, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.



### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de stockage : 24 mois
- Conserver uniquement dans le récipient d'origine
- Protéger du rayonnement solaire
- Protéger du gel
- Stocker à une température ne dépassant pas 30 °C

### 6. Autre(s) information(s)

-

## Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Méta RCP 2

### 1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	KORASIT NG 50 FARBLOS KORASIT TT 40P FARBLOS				
Numéro d'autorisation	FR-2021-0001-02-01				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Perméthrine	3-phenoxybenzyl (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	1,34
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,75
Tébuconazole	1-(4-chlorophenyl)-4,4-dimethyl-3-(1,2,4-triazol-1-ylmethyl)pentan-3-ol	Substance active	107534-96-3	403-640-2	0,78
Amines, coco alkyldimethyl, N-oxides	-	Co-Formulant	61788-90-7	263-016-9	3,75
Acide Acétique	Acetic acid	Co-Formulant	64-19-7	200-580-7	0,00002
Acide Phosphorique	Phosphoric acid	Co-Formulant	7664-38-2	231-633-2	0,26
CI Basic yellow 28	2-[[[(4-methoxyphenyl)methylhydrazono]methyl]-1,3,3-trimethyl-3H-indolium methyl sulphate	Co-Formulant	58798-47-3	261-448-2	0
C.I. Basic Blue 3	3,7-bis(diethylamino) phenoxazin-5-ium hydroxide	Co-Formulant	93966-70-2	301-023-1	0

C.I. Basic Blue 159	5-(diisopropylamino)-2-[[4-(dimethylamino)phenyl]azo]-3-methyl-1,3,4-thiadiazolium methyl sulphate	Co-Formulant	83969-12-4	281-589-3	0
C.I. Basic Red 18:1	[2-[[4-[(2-chloro-4-nitrophenyl)azo]phenyl]ethylamino]ethyl](2-hydroxypropyl)dimethylammonium acetate	Co-Formulant	82205-20-7	279-919-6	0
C.I. Basic Yellow 51	1,3,3-trimethyl-2-[[methylphenylhydrazono)methyl]-3H-indolium chloride	Co-Formulant	55850-01-6	259-858-1	0
Butyldiglycol	2-(2-butoxy-ethoxy)ethanol	Co-Formulant	112-34-5	203-961-6	1,5
2-Butoxyethanol	2-butoxyethanol	Co-Formulant	111-76-2	203-905-0	0
Caprolactam	Caprolactam epsilon	Co-Formulant	105-60-2	203-313-2	0
Dipropylene glycol monomethyl ether	(2-methoxymethylethoxy)propanol	Co-Formulant	34590-94-8	252-104-2	0,75

<b>Nom commercial</b>	<b>KORASIT NG 50 GELB KORASIT TT 40P GELB</b>				
<b>Numéro d'autorisation</b>	<b>FR-2021-0001-02-02</b>				
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Perméthrine	3-phenoxybenzyl (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	1,34
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,75
Tébuconazole	1-(4-chlorophenyl)-4,4-dimethyl-3-(1,2,4-triazol-1-ylmethyl)pentan-3-ol	Substance active	107534-96-3	403-640-2	0,78
Amines, coco alkyl dimethyl, N-oxides	-	Co-Formulant	61788-90-7	263-016-9	3,75
Acide Acétique	Acetic acid	Co-Formulant	64-19-7	200-580-7	0,06002
Acide Phosphorique	Phosphoric acid	Co-Formulant	7664-38-2	231-633-2	0,26
CI Basic yellow 28	2-[[4-(4-methoxyphenyl)methylhydrazono)methyl]-1,3,3-trimethyl-3H-indolium methyl sulphate	Co-Formulant	58798-47-3	261-448-2	0
C.I. Basic Blue 3	3,7-bis(diethylamino) phenoxazin-5-ium hydroxide	Co-Formulant	93966-70-2	301-023-1	0

C.I. Basic Blue 159	5-(diisopropylamino)-2-[[4-(dimethylamino)phenyl]azo]-3-methyl-1,3,4-thiadiazolium methyl sulphate	Co-Formulant	83969-12-4	281-589-3	0
C.I. Basic Red 18:1	[2-[[4-[(2-chloro-4-nitrophenyl)azo]phenyl]ethylamino]ethyl](2-hydroxypropyl)dimethylammonium acetate	Co-Formulant	82205-20-7	279-919-6	0
C.I. Basic Yellow 51	1,3,3-trimethyl-2-[[methylphenylhydrazono)methyl]-3H-indolium chloride	Co-Formulant	55850-01-6	259-858-1	0,01675
Butyldiglycol	2-(2-butoxy-ethoxy)ethanol	Co-Formulant	112-34-5	203-961-6	1,5
2-Butoxyethanol	2-butoxyethanol	Co-Formulant	111-76-2	203-905-0	0
Caprolactam	Caprolactam epsilon	Co-Formulant	105-60-2	203-313-2	0
Dipropylene glycol monomethyl ether	(2-methoxymethylethoxy)propanol	Co-Formulant	34590-94-8	252-104-2	0,75

<b>Nom commercial</b>	<b>KORASIT NG 50 GRÜN KORASIT TT 40P GRÜN</b>				
<b>Numéro d'autorisation</b>	<b>FR-2021-0001-02-03</b>				
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Perméthrine	3-phenoxybenzyl (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	1,34
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,75
Tébuconazole	1-(4-chlorophenyl)-4,4-dimethyl-3-(1,2,4-triazol-1-ylmethyl)pentan-3-ol	Substance active	107534-96-3	403-640-2	0,78
Amines, coco alkyl dimethyl, N-oxides	-	Co-Formulant	61788-90-7	263-016-9	3,75
Acide Acétique	Acetic acid	Co-Formulant	64-19-7	200-580-7	0,0158
Acide Phosphorique	Phosphoric acid	Co-Formulant	7664-38-2	231-633-2	0,26
CI Basic yellow 28	2-[[4-methoxyphenyl)methylhydrazono]methyl]-1,3,3-trimethyl-3H-indolium methyl sulphate	Co-Formulant	58798-47-3	261-448-2	0,01496
C.I. Basic Blue 3	3,7-bis(diethylamino)phenoxazin-5-ium hydroxide	Co-Formulant	93966-70-2	301-023-1	0,018
C.I. Basic Blue 159	5-(diisopropylamino)-2-[[4-(dimethylamino)phenyl]azo]-3-methyl-1,3,4-thiadiazolium methyl sulphate	Co-Formulant	83969-12-4	281-589-3	0

C.I. Basic Red 18:1	[2-[[4-[(2-chloro-4-nitrophenyl)azo]phenyl]ethylamino]ethyl](2-hydroxypropyl)dimethylammonium acetate	Co-Formulant	82205-20-7	279-919-6	0
C.I. Basic Yellow 51	1,3,3-trimethyl-2-[(methylphenylhydrazono)methyl]-3H-indolium chloride	Co-Formulant	55850-01-6	259-858-1	0
Butyldiglycol	2-(2-butoxy-ethoxy)ethanol	Co-Formulant	112-34-5	203-961-6	1,5
2-Butoxyethanol	2-butoxyethanol	Co-Formulant	111-76-2	203-905-0	0,0216
Caprolactam	Caprolactam epsilon	Co-Formulant	105-60-2	203-313-2	0
Dipropylene glycol monomethyl ether	(2-methoxymethylethoxy) propanol	Co-Formulant	34590-94-8	252-104-2	0,75

<b>Nom commercial</b>	<b>KORASIT NG 50 BRAUN KORASIT TT 40P BRAUN</b>				
<b>Numéro d'autorisation</b>	<b>FR-2021-0001-02-04</b>				
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Perméthrine	3-phenoxybenzyl (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	1,34
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,75
Tébuconazole	1-(4-chlorophenyl)-4,4-dimethyl-3-(1,2,4-triazol-1-ylmethyl)pentan-3-ol	Substance active	107534-96-3	403-640-2	0,78
Amines, coco alkyl dimethyl, N-oxides	-	Co-Formulant	61788-90-7	263-016-9	3,75
Acide Acétique	Acetic acid	Co-Formulant	64-19-7	200-580-7	0,1321
Acide Phosphorique	Phosphoric acid	Co-Formulant	7664-38-2	231-633-2	0,26
CI Basic yellow 28	2-[[4-(4-methoxyphenyl)methylhydrazono]methyl]-1,3,3-trimethyl-3H-indolium methyl sulphate	Co-Formulant	58798-47-3	261-448-2	0,12
C.I. Basic Blue 3	3,7-bis(diethylamino)phenoxazin-5-ium hydroxide	Co-Formulant	93966-70-2	301-023-1	0,00065
C.I. Basic Blue 159	5-(diisopropylamino)-2-[[4-(dimethylamino)phenyl]azo]-3-methyl-1,3,4-thiadiazolium methyl sulphate	Co-Formulant	83969-12-4	281-589-3	0,00495

C.I. Basic Red 18:1	[2-[[4-[(2-chloro-4-nitrophenyl)azo]phenyl]ethylamino]ethyl](2-hydroxypropyl)dimethylammonium acetate	Co-Formulant	82205-20-7	279-919-6	0,09606
C.I. Basic Yellow 51	1,3,3-trimethyl-2-[(methylphenylhydrazono)methyl]-3H-indolium chloride	Co-Formulant	55850-01-6	259-858-1	0
Butyldiglycol	2-(2-butoxy-ethoxy)ethanol	Co-Formulant	112-34-5	203-961-6	1,5
2-Butoxyethanol	2-butoxyethanol	Co-Formulant	111-76-2	203-905-0	0,000078
Caprolactam	Caprolactam epsilon	Co-Formulant	105-60-2	203-313-2	0,01494
Dipropylene glycol monomethyl ether	(2-methoxymethylethoxy)propanol	Co-Formulant	34590-94-8	252-104-2	0,75

<b>Nom commercial</b>	<b>KORASIT NG 50 GRAU KORASIT TT 40P GRAU</b>				
<b>Numéro d'autorisation</b>	<b>FR-2021-0001-02-05</b>				
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Perméthrine	3-phenoxybenzyl (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	1,34
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,75
Tébuconazole	1-(4-chlorophenyl)-4,4-dimethyl-3-(1,2,4-triazol-1-ylmethyl)pentan-3-ol	Substance active	107534-96-3	403-640-2	0,78
Amines, coco alkylidiméthyl, N-oxides	-	Co-Formulant	61788-90-7	263-016-9	3,75
Acide Acétique	Acetic acid	Co-Formulant	64-19-7	200-580-7	0,00002
Acide Phosphorique	Phosphoric acid	Co-Formulant	7664-38-2	231-633-2	0,26
CI Basic yellow 28	2-[[4-(4-methoxyphenyl)methylhydrazono]methyl]-1,3,3-trimethyl-3H-indolium methyl sulphate	Co-Formulant	58798-47-3	261-448-2	0
C.I. Basic Blue 3	3,7-bis(diethylamino)phenoxazin-5-ium hydroxide	Co-Formulant	93966-70-2	301-023-1	0
C.I. Basic Blue 159	5-(diisopropylamino)-2-[[4-(dimethylamino)phenyl]azo]-3-methyl-1,3,4-thiadiazolium methyl sulphate	Co-Formulant	83969-12-4	281-589-3	0
C.I. Basic Red 18:1	[2-[[4-[(2-chloro-4-nitrophenyl)azo]phenyl]ethylamino]ethyl](2-hydroxypropyl)dimethylammonium acetate	Co-Formulant	82205-20-7	279-919-6	0

C.I. Basic Yellow 51	1,3,3-trimethyl-2- [[methylphenylhydrazono)methyl]- 3H-indolium chloride	Co-Formulant	55850-01-6	259-858-1	0
Butyldiglycol	2-(2-butoxy-ethoxy)ethanol	Co-Formulant	112-34-5	203-961-6	1,5
2-Butoxyethanol	2-butoxyethanol	Co-Formulant	111-76-2	203-905-0	0
Caprolactam	Caprolactam epsilon	Co-Formulant	105-60-2	203-313-2	0
Dipropylene glycol monomethyl ether	(2-methoxymethylethoxy) propanol	Co-Formulant	34590-94-8	252-104-2	0,75

## Partie II.- Deuxième niveau d'information du Méta RCP 3

### 1. Information administrative sur le Méta RCP 3

#### 1.1. Identification du Méta RCP 3

Identification	-
----------------	---

#### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 3	-
----------	---

#### 1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	8
---------------------	---

## 2. Composition du Méta RCP 3

### 2.1. Composition qualitative et quantitative du Méta RCP 3

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Perméthrine	3-phenoxybenzyl (1RS,3RS;1RS,3SR)-3- (2,2-dichlorovinyl)-2,2- dimethylcyclopropanecarb oxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,269	0,269
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)- 4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl] methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,15	0,15
Tébuconazole	1-(4-chlorophenyl)-4,4- dimethyl-3-(1,2,4-triazol- 1-ylmethyl)pentan-3-ol	Substance active	107534-96-3	403-640-2	0,156	0,156
Amines, coco alkyldimethyl, N- oxides	-	Co-Formulant	61788-90-7	263-016-9	0,75	0,75
Acide Acétique	Acetic acid	Co-Formulant	64-19-7	200-580-7	0	0,105
Acide Phosphorique	Phosphoric acid	Co-Formulant	7664-38-2	231-633-2	0,05	0,085

CI Basic yellow 28	2-[[[(4-methoxyphenyl)methylhydrazono]methyl]-1,3,3-trimethyl-3H-indolium methyl sulphate	Co-Formulant	54060-92-3	258-946-7	0	0,075
C.I. Basic Blue 3	3,7-bis(diethylamino)phenoxazin-5-ium hydroxide	Co-Formulant	93966-70-2	301-023-1	0	0,0075
C.I. Basic Blue 159	5-(diisopropylamino)-2-[[[4-(dimethylamino)phenyl]azo]-3-methyl-1,3,4-thiadiazolium methyl sulphate	Co-Formulant	83969-12-4	281-589-3	0	0,002
C.I. Basic Red 18:1	[2-[[4-[(2-chloro-4-nitrophenyl)azo]phenyl]ethylamino]ethyl](2-hydroxypropyl)dimethylammonium acetate	Co-Formulant	82205-20-7	279-919-6	0	0,0675
C.I. Basic Yellow 51	1,3,3-trimethyl-2-[(methylphenylhydrazono)methyl]-3H-indolium chloride	Co-Formulant	55850-01-6	259-858-1	0	0,0075
Butyldiglycol	2-(2-butoxyethoxy)ethanol	Co-Formulant	112-34-5	203-961-6	0,3	0,3
2-Butoxyethanol	2-butoxyethanol	Co-Formulant	111-76-2	203-905-0	0	0,009
Caprolactam	Caprolactam epsilon	Co-Formulant	105-60-2	203-313-2	0	0,0105
Dipropylene glycol monomethyl ether	(2-methoxymethylethoxy)propanol	Co-Formulant	34590-94-8	252-104-2	0,15	0,15

## 2.2. Types de formulations

Autre liquide - AL
--------------------

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Méta RCP 3

### 3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	Toxicité aquatique aiguë catégorie 1. Toxicité aquatique chronique catégorie 1.
Mentions de danger	H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Étiquetage	
Mentions d'avertissement	
Mentions de danger	H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P391 : Recueillir le produit répandu. P501 : Éliminer le contenant/contenu conformément à la réglementation

Note	EUH 208 : Contient de la perméthrine, du propiconazole. Peut conduire à une réaction allergique.
------	--

## 4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 3

### 4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Traitement superficiel par trempage manuel

<b>Type de produit</b>	TP8
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	Traitement préventif du bois de classes d'usage 1, 2 et 3
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Champignons destructeurs du bois / pourriture cubique Insectes à larves xylophages Capricorne des maisons ( <i>Hylotrupes bajulus</i> L.), Stade : larve Termites ( <i>Reticulitermes</i> spp.)
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Intérieur Traitement préventif du bois en service en classes d'usage 1, 2 (résineux et feuillus) et 3 (résineux)
<b>Méthode(s) d'application</b>	Trempage manuel
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	Produits prêt à l'emploi  Sans protection contre les termites : CU1 : 25 mL/m <sup>2</sup> CU2 : 37 mL/m <sup>2</sup> CU3: 58 mL/m <sup>2</sup> (avec couche de finition) 15 mL/m <sup>2</sup> (sans couche de finition)  Protection contre les termites : CU1 : 50 mL/m <sup>2</sup> CU2 : 50 mL/m <sup>2</sup> CU3 : 75 mL/m <sup>2</sup> (avec couche de finition) 150 mL/m <sup>2</sup> (sans couche de finition)  Les doses sont appliquées en une seule application
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Industriels Professionnels
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Bouteille : PEHD (opaque) 0.5, 1L Bidon : PEHD (opaque) 0.5, 1, 5, 10, 15, 20L IBC : PEHD (opaque) 600, 1000L

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Les phases de dilution des produits concentrés et de transfert vers la cuve de trempage peuvent se faire de façon manuelle ou automatisée.
- Pendant le trempage manuel, l'opérateur soulève et place l'article de bois dans le réservoir de trempage. L'opérateur pousse ensuite, à l'aide d'un poteau, l'article sous l'agent de préservation du bois dans le réservoir de trempage et/ou utilise un balai pour brosser l'agent de préservation du bois sur l'article de bois (l'article est toujours dans le réservoir de trempage car l'agent de préservation est brossé sur le bois). L'opérateur soulève ensuite manuellement l'article de bois du réservoir de trempage et l'empile pour le sécher.



#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- L'application industrielle ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables, permettant la récupération de tous les rejets.
- Le stockage du bois fraîchement traité en milieu industriel n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.
- Eviter tout rejet vers l'environnement lors de la phase d'application du produit ainsi que lors des phases de stockage et de transport du bois après traitement.
- Tous les rejets issus de l'application du produit et du stockage du bois traité doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tel.
- Le bois traité ne doit pas être destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente.
- Porter une combinaison de protection (matériau de la combinaison à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une protection oculaire et faciale et des chaussures résistantes aux produits chimiques (EN 13832) pendant le mélange et le chargement des produits concentrés.
- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison de protection de catégorie III type 6 (EN 13034) durant le trempage manuel.

#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

#### 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

#### 4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

### 4.2. Description de l'usage

**Tableau 2. Usage # 2 – Traitement superficiel par brossage / rouleau**

<b>Type de produit</b>	TP8
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	Traitement préventif du bois de classes d'usage 1, 2 et 3
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Champignons destructeurs du bois / pourriture cubique  Insectes à larves xylophages Capricorne des maisons ( <i>Hyloterpes bajulus</i> L.), Stade : larve  Termites ( <i>Reticulitermes</i> spp.)
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Intérieur Traitement préventif du bois en service en classes d'usage 1, 2 (résineux et feuillus) et 3 (résineux)

<b>Méthode(s) d'application</b>	Brossage / rouleau
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	Produits prêt à l'emploi  Sans protection contre les termites : CU1 : 25 mL/m <sup>2</sup> CU2 : 37 mL/m <sup>2</sup> CU3: 58 mL/m <sup>2</sup> (avec couche de finition) 15 mL/m <sup>2</sup> (sans couche de finition)  Protection contre les termites : CU1 : 50 mL/m <sup>2</sup> CU2: 50 mL/m <sup>2</sup> CU3 : 75 mL/m <sup>2</sup> (avec couche de finition) 150 mL/m <sup>2</sup> (sans couche de finition)  Les doses de 25-75 mL/m <sup>2</sup> sont appliquées en une seule application La dose de 150 mL/m <sup>2</sup> est appliquée en 1-2 applications
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnels
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Bouteille : PEHD (opaque) 0.5, 1L Bidon : PEHD (opaque) 0.5, 1, 5, 10, 15, 20L IBC : PEHD (opaque) 600, 1000L

#### 4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

#### 4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

#### 4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

#### 4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

#### 4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

## 5. Conditions générales d'utilisation du Méta RCP 3

### 5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant emploi et suivre toutes les consignes indiquées.
- Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisées.
- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.

## 5.2. Mesures de gestion de risque

- Ne pas traiter le bois à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau.
- Lors de l'application *in situ*, le sol doit être protégé par un revêtement imperméable de manière à limiter les émissions vers le compartiment terrestre.
- Ne pas utiliser sur du bois qui peut entrer en contact direct avec des denrées alimentaires ou de la nourriture pour animaux.
- Éviter le contact prolongé des animaux de compagnie, en particulier des chats, avec les surfaces traitées.
- Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

## 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- Les pyréthrinoïdes et les pyréthrines peuvent provoquer une paresthésie (sensation de brûlure et de picotement de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

## 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

## 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de stockage : 24 mois
- Conserver uniquement dans le récipient d'origine
- Protéger du rayonnement solaire
- Protéger du gel
- Stocker à une température ne dépassant pas 30 °C

## 6. Autre(s) information(s)

-

## Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Méta RCP 3

### 1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	KORASIT NG 10 FARBLOS KORASIT CUT & TREAT FARBLOS HEXABAC IF ECO X5 RHENOCRYL TL 30 T-F				
Numéro d'autorisation	FR-2021-0001-03-01				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Perméthrine	3-phenoxybenzyl (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,269
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,15
Tébuconazole	1-(4-chlorophenyl)-4,4-dimethyl-3-(1,2,4-triazol-1-ylmethyl)pentan-3-ol	Substance active	107534-96-3	403-640-2	0,156
Amines, coco alkyl dimethyl, N-oxides	-	Co-Formulant	61788-90-7	263-016-9	0,75
Acide Acétique	Acetic acid	Co-Formulant	64-19-7	200-580-7	0
Acide Phosphorique	Phosphoric acid	Co-Formulant	7664-38-2	231-633-2	0,053
CI Basic yellow 28	2-[[4-(4-methoxyphenyl)methylhydrazono]methyl]-1,3,3-trimethyl-3H-indolium methyl sulphate	Co-Formulant	58798-47-3	261-448-2	0
C.I. Basic Blue 3	3,7-bis(diethylamino)phenoxazin-5-ium hydroxide	Co-Formulant	93966-70-2	301-023-1	0
C.I. Basic Blue 159	5-(diisopropylamino)-2-[[4-(dimethylamino)phenyl]azo]-3-methyl-1,3,4-thiadiazolium methyl sulphate	Co-Formulant	83969-12-4	281-589-3	0
C.I. Basic Red 18:1	[2-[[4-[(2-chloro-4-nitrophenyl)azo]phenyl]ethylamino]ethyl](2-hydroxypropyl)dimethylammonium acetate	Co-Formulant	82205-20-7	279-919-6	0
C.I. Basic Yellow 51	1,3,3-trimethyl-2-[[4-(methylphenylhydrazono)methyl]-3H-indolium chloride	Co-Formulant	55850-01-6	259-858-1	0
Butyldiglycol	2-(2-butoxy-ethoxy)ethanol	Co-Formulant	112-34-5	203-961-6	0,3
2-Butoxyethanol	2-butoxyethanol	Co-Formulant	111-76-2	203-905-0	0
Caprolactam	Caprolactam epsilon	Co-Formulant	105-60-2	203-313-2	0

Dipropylene glycol monomethyl ether	(2-methoxymethylethoxy) propanol	Co-Formulant	34590-94-8	252-104-2	0,15
-------------------------------------	----------------------------------	--------------	------------	-----------	------

<b>Nom commercial</b>	<b>KORASIT NG 10 GELB CUT &amp; TREAT GELB</b>				
<b>Numéro d'autorisation</b>	<b>FR-2021-0001-03-02</b>				
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Perméthrine	3-phenoxybenzyl (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,269
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,15
Tébuconazole	1-(4-chlorophenyl)-4,4-dimethyl-3-(1,2,4-triazol-1-ylmethyl)pentan-3-ol	Substance active	107534-96-3	403-640-2	0,156
Amines, coco alkylidimethyl, N-oxides	-	Co-Formulant	61788-90-7	263-016-9	0,75
Acide Acétique	Acetic acid	Co-Formulant	64-19-7	200-580-7	0,012
Acide Phosphorique	Phosphoric acid	Co-Formulant	7664-38-2	231-633-2	0,053
CI Basic yellow 28	2-[[4-(4-methoxyphenyl)methylhydrazono]methyl]-1,3,3-trimethyl-3H-indolium methyl sulphate	Co-Formulant	58798-47-3	261-448-2	0
C.I. Basic Blue 3	3,7-bis(diethylamino)phenoxazin-5-ium hydroxide	Co-Formulant	93966-70-2	301-023-1	0
C.I. Basic Blue 159	5-(diisopropylamino)-2-[[4-(dimethylamino)phenyl]azo]-3-methyl-1,3,4-thiadiazolium methyl sulphate	Co-Formulant	83969-12-4	281-589-3	0
C.I. Basic Red 18:1	[2-[[4-[(2-chloro-4-nitrophenyl)azo]phenyl]ethylamino]ethyl](2-hydroxypropyl)dimethylammonium acetate	Co-Formulant	82205-20-7	279-919-6	0
C.I. Basic Yellow 51	1,3,3-trimethyl-2-[(methylphenylhydrazono)methyl]-3H-indolium chloride	Co-Formulant	55850-01-6	259-858-1	0,00335
Butyldiglycol	2-(2-butoxy-ethoxy)ethanol	Co-Formulant	112-34-5	203-961-6	0,3
2-Butoxyethanol	2-butoxyethanol	Co-Formulant	111-76-2	203-905-0	0
Caprolactam	Caprolactam epsilon	Co-Formulant	105-60-2	203-313-2	0
Dipropylene glycol monomethyl ether	(2-methoxymethylethoxy) propanol	Co-Formulant	34590-94-8	252-104-2	0,15

<b>Nom commercial</b>	<b>KORASIT NG 10 GRÜN CUT &amp; TREAT GRÜN</b>				
<b>Numéro d'autorisation</b>	<b>FR-2021-0001-03-03</b>				

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Perméthrine	3-phenoxybenzyl (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,269
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,15
Tébuconazole	1-(4-chlorophenyl)-4,4- dimethyl-3-(1,2,4-triazol- 1-ylmethyl)pentan-3-ol	Substance active	107534-96-3	403-640-2	0,156
Amines, coco alkyl dimethyl, N-oxides	-	Co-Formulant	61788-90-7	263-016-9	0,75
Acide Acétique	Acetic acid	Co-Formulant	64-19-7	200-580-7	0
Acide Phosphorique	Phosphoric acid	Co-Formulant	7664-38-2	231-633-2	0,053
CI Basic yellow 28	2-[[[(4-methoxyphenyl) methylhydrazono]methyl]-1,3,3-trimethyl-3H-indolium methyl sulphate	Co-Formulant	58798-47-3	261-448-2	0
C.I. Basic Blue 3	3,7-bis(diethylamino)phenoxazin-5-ium hydroxide	Co-Formulant	93966-70-2	301-023-1	0
C.I. Basic Blue 159	5-(diisopropylamino)-2-[[4-(dimethylamino)phenyl]azo]-3-methyl-1,3,4-thiadiazolium methyl sulphate	Co-Formulant	83969-12-4	281-589-3	0
C.I. Basic Red 18:1	[2-[[4-[(2-chloro-4-nitrophenyl)azo] phenyl]ethylamino]ethyl](2-hydroxypropyl)dimethylammonium acetate	Co-Formulant	82205-20-7	279-919-6	0
C.I. Basic Yellow 51	1,3,3-trimethyl-2-[(methylphenylhydrazono)methyl]-3H-indolium chloride	Co-Formulant	55850-01-6	259-858-1	0
Butyldiglycol	2-(2-butoxy-ethoxy)ethanol	Co-Formulant	112-34-5	203-961-6	0,3
2-Butoxyethanol	2-butoxyethanol	Co-Formulant	111-76-2	203-905-0	0,00432
Caprolactam	Caprolactam epsilon	Co-Formulant	105-60-2	203-313-2	0
Dipropylene glycol monomethyl ether	(2-methoxymethylethoxy) propanol	Co-Formulant	34590-94-8	252-104-2	0,15

<b>Nom commercial</b>	<b>KORASIT NG 10 BRAUN CUT &amp; TREAT BRAUN</b>				
<b>Numéro d'autorisation</b>	<b>FR-2021-0001-03-04</b>				
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Perméthrine	3-phenoxybenzyl (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl) -2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,269

Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,15
Tébuconazole	1-(4-chlorophenyl)-4,4- dimethyl-3-(1,2,4-triazol- 1-ylmethyl)pentan-3-ol	Substance active	107534-96-3	403-640-2	0,156
Amines, coco alkyl dimethyl, N-oxides	-	Co-Formulant	61788-90-7	263-016-9	0,75
Acide Acétique	Acetic acid	Co-Formulant	64-19-7	200-580-7	0,0264
Acide Phosphorique	Phosphoric acid	Co-Formulant	7664-38-2	231-633-2	0,053
CI Basic yellow 28	2-[[4-(4-methoxyphenyl)methylhydrazono]methyl]-1,3,3-trimethyl-3H-indolium methyl sulphate	Co-Formulant	58798-47-3	261-448-2	0,0239
C.I. Basic Blue 3	3,7-bis(diethylamino)phenoxazin-5-ium hydroxide	Co-Formulant	93966-70-2	301-023-1	0,000013
C.I. Basic Blue 159	5-(diisopropylamino)-2-[[4-(dimethylamino)phenyl]azo]-3-methyl-1,3,4-thiadiazolium methyl sulphate	Co-Formulant	83969-12-4	281-589-3	0,000099
C.I. Basic Red 18:1	[2-[[4-[(2-chloro-4-nitrophenyl)azo]phenyl]ethylamino]ethyl](2-hydroxypropyl)dimethylammonium acetate	Co-Formulant	82205-20-7	279-919-6	0,01921
C.I. Basic Yellow 51	1,3,3-trimethyl-2-[(methylphenylhydrazono)methyl]-3H-indolium chloride	Co-Formulant	55850-01-6	259-858-1	0
Butyldiglycol	2-(2-butoxy-ethoxy)ethanol	Co-Formulant	112-34-5	203-961-6	0,3
2-Butoxyethanol	2-butoxyethanol	Co-Formulant	111-76-2	203-905-0	0,000016
Caprolactam	Caprolactam epsilon	Co-Formulant	105-60-2	203-313-2	0,00299
Dipropylene glycol monomethyl ether	(2-methoxymethylethoxy) propanol	Co-Formulant	34590-94-8	252-104-2	0,15

<b>Nom commercial</b>	<b>KORASIT NG 10 GRAU CUT &amp; TREAT GRAU</b>				
<b>Numéro d'autorisation</b>	<b>FR-2021-0001-03-05</b>				
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Perméthrine	3-phenoxybenzyl (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,269
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,15
Tébuconazole	1-(4-chlorophenyl)-4,4- dimethyl-3-(1,2,4-triazol-1-ylmethyl)pentan-3-ol	Substance active	107534-96-3	403-640-2	0,156



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**anses**

Amines, coco alkyldimethyl, N-oxides	-	Co-Formulant	61788-90-7	263-016-9	0,75
Acide Acétique	Acetic acid	Co-Formulant	64-19-7	200-580-7	0
Acide Phosphorique	Phosphoric acid	Co-Formulant	7664-38-2	231-633-2	0,053
CI Basic yellow 28	2-[[[(4-methoxyphenyl)methylhydrazono]methyl]-1,3,3-trimethyl-3H-indolium methyl sulphate	Co-Formulant	58798-47-3	261-448-2	0
C.I. Basic Blue 3	3,7-bis(diethylamino)phenoxazin-5-ium hydroxide	Co-Formulant	93966-70-2	301-023-1	0
C.I. Basic Blue 159	5-(diisopropylamino)-2-[[4-(dimethylamino)phenyl]azo]-3-methyl-1,3,4-thiadiazolium methyl sulphate	Co-Formulant	83969-12-4	281-589-3	0
C.I. Basic Red 18:1	[2-[[4-[(2-chloro-4-nitrophenyl)azo]phenyl]ethylamino]ethyl](2-hydroxypropyl)dimethylammonium acetate	Co-Formulant	82205-20-7	279-919-6	0
C.I. Basic Yellow 51	1,3,3-trimethyl-2-[[[(methylphenylhydrazono)methyl]-3H-indolium chloride	Co-Formulant	55850-01-6	259-858-1	0
Butyldiglycol	2-(2-butoxy-ethoxy)ethanol	Co-Formulant	112-34-5	203-961-6	0,3
2-Butoxyethanol	2-butoxyethanol	Co-Formulant	111-76-2	203-905-0	0
Caprolactam	Caprolactam epsilon	Co-Formulant	105-60-2	203-313-2	0
Dipropylene glycol monomethyl ether	(2-methoxymethylethoxy) propanol	Co-Formulant	34590-94-8	252-104-2	0,15